



**DELIBERATION N° 23/015 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 MARS 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE
DI L'OTTU DI MARZU DI U 2023**

REUNION DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf mars, la Commission Permanente, convoquée le 21 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Valérie BOZZI à Mme Christelle COMBETTE
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Paul-Joseph CAITUCOLI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,

SUR rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 8 mars 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mars 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MARS 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI L'8 DI MARZU DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 8 MARS 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Approbation du procès-verbal de Commission Permanente du 8 mars 2023.

L'**ordonnance** n° 2021-1310 du **7 octobre 2021** portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les **collectivités territoriales** et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 29 mars, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE**REUNION DU 8 MARS 2023**

Le 8 mars 2023, à 15 heures 22, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

Mme et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Christelle COMBETTE et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents en Teams :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA et Julia TIBERI.

Sont absents et représentés :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, par M. Romain COLONNA,

**M. Jean BIANCUCCI par M. Paul-Joseph CAITUCOLI,
Mme Valérie BOZZI par Mme Christelle COMBETTE,
M. Xavier LACOMBE par M. Jean-Martin MONDOLONI,
M. Saveriu LUCIANI par Mme Julia TIBERI.**

Assiste également à la réunion :

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse procède à l'appel nominal à l'issue duquel elle ouvre la séance.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

RAPPORT 042

Raportu n° 042 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 14 dicembre di u 2022.

Rapport n° 042 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 14 décembre 2022.

La Présidente MAUPERTUIS soumet aux suffrages **des Commissaires** le procès-verbal de **la Commission Permanente** du 14 décembre 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

M. COLONNA est désormais présent dans l'hémicycle.

RAPPORT 044

Raportu n° 044 : Mandatu spiciali attribuitu à una diligazioni di l'Assemblea di Corsica in u quadru di u ciculu di travagliu incù u governu - mudificata di a deliberazione N° 22/086 CP.

Rapport n° 044 : Mandat spécial accordé à une délégation de la

Collectivité de Corse dans le cadre du cycle de réunions avec le Gouvernement - modification de la délibération N° 22/086 CP.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport portant modification du mandat spécial et par lequel il convient d'ajuster les conditions de prise en charge des représentants de **l'Assemblée de Corse** participant aux rencontres organisées par le Gouvernement. Il s'agit, d'une part, de répondre à la demande des groupes, visant à pouvoir déléguer des conseillers impliqués en fonction des thèmes évoqués, tout en restant dans le quota initial de deux participants par groupe en réunion. La prise en charge de leurs déplacements pourra être élargie dans la limite de trois conseillers par journée. D'autre part, elle sera étendue à la conseillère non inscrite. La **Présidente MAUPERTUIS** rappelle avec insistance qu'il appartient à **l'Assemblée de Corse** - et à elle seulement - d'arrêter la liste de la délégation préalablement à chaque réunion, aucun élu de l'hémicycle n'étant autorisé à se rendre aux réunions considérées à ses frais. Elle regrette par ailleurs que des assistants aient participé à la réunion du 23 février 2023.

M. MONDOLONI dit que des collaborateurs des groupes politiques de **l'Assemblée de Corse** n'auraient pas pris l'initiative de se rendre à la réunion du 24 février 2023 sans y avoir été autorisés. Par ailleurs et pour les prochaines réunions, il prend l'engagement de communiquer à **la Présidente de l'Assemblée de Corse** la liste des participants du groupe **Un Soffiu Novu** sur la base de trois personnes maximum.

M. BENEDETTI affirme que les collaborateurs des groupes politiques devraient pouvoir assister à ces séances de travail dès lors que les attachés parlementaires y sont autorisés. Il observe qu'aucun compte rendu de ces échanges n'est établi et que la présence de ces assistants de groupes serait particulièrement utile pour la prise de notes et l'établissement de procès-verbaux.

Mme TIBERI confirme que les attachés du groupe **Avanzemu** n'étaient pas présents à cette réunion.

La Présidente MAUPERTUIS prend acte des propos des intervenants et souligne qu'elle prendra l'attache du ministre de l'Intérieur pour

évoquer le cas de la participation éventuelle des collaborateurs des groupes politiques aux prochaines séances de travail à Paris.

1-1- Amendement :

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente l'amendement qui porte sur l'article 2 du projet de délibération. Après « deux représentants de chaque groupe politique », il y a lieu d'insérer : « *qui pourront être trois maximum en cas de double thématique au cours de la même journée* ». Le reste demeure sans changement.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement dont il s'agit.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

1-2- Rapport amendé :

Le rapport ainsi amendé est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Mme **BOZZI** est parvenue à établir la connexion.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

RAPPORT 021

Raportu n° 021 : Signatura di un aghjustu à a cunvenzione quattru trà a Cullettività di Corsica raprisintata da l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica è Business France.

Rapport n° 021 : Signature d'un avenant à la convention cadre entre la Collectivité de Corse représentée par l'Agence de développement économique de la Corse et Business France.

M. VINCIGUERRA, après avoir rendu hommage aux femmes présentes dans la salle et à celles connectées à l'occasion de la journée de la femme, présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rapporte que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et la Commission des Finances et de la Fiscalité** ont émis, chacune en ce qui la concerne, un avis favorable sur ce dossier.

Constatant qu'il n'appelle aucune remarque ou observation **des Commissaires**, elle le met aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

RAPPORT 022

Raportu n° 022 : Arnuvamentu di a cunvinzioni nantu à i scopi è u finanziamentu di a ciucciaghja Letizia.

Rapport n° 022 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la crèche Laetitia.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

M. COLONNA donne lecture du rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse indique que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Elle le soumet ensuite aux suffrages **des Commissaires**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 023

Raportu n° 023 : Rinnuvamentu di u pattu rilativu à u Polu dipartimentale di lotta contr'à e cundizione d'abitazione indegne di Cismonte.

Rapport n° 023 : Renouvellement du protocole d'accord relatif au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) du Cismonte.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

M. COLONNA lit le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Celle-ci a émis un avis favorable. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique **ARRIGHI**, Paul-Félix **BENEDETTI**, Jean **BIANCUCCI**, Valérie **BOZZI**, Paul-Joseph **CAITUCOLI**, Marie-Hélène **CASANOVA-SERVAS**, Romain **COLONNA**, Christelle **COMBETTE**, Xavier **LACOMBE**, Saveriu **LUCIANI**, Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Jean-Martin **MONDOLONI**, Nadine **NIVAGGIONI**, Julia **TIBERI** et Hyacinthe **VANNI**.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-
 FORMATION-RECHERCHE**

RAPPORT 025

Raportu n° 025 : Aghjusti nu 3 relativi à a crescita di e quote pè i studenti infirmieri di l'Istituti di furmazione in cure infirmiere di Cismonte è di Pumonte.

Raportu n° 025 : Avenants n° 3 relatifs à l'augmentation des quotas étudiants infirmiers des Instituts de formation en soins infirmiers du Cismonte et du Pumonti.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

Le rapport de la **Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** est lu par **M. COLONNA**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote et le groupe **Avanzemu** était absent.

M. MONDOLONI indique que son groupe est favorable aux propositions formulées dans ce rapport. Cependant, il est porteur d'un amendement. Le groupe **Un Soffiu Novu** avait en effet déposé une motion en février 2020 pour demander la mise en place de mesures élaborées de concert avec le collectif des infirmiers libéraux. **Chantal PEDINIELLI**, infirmière de profession et membre du groupe, s'était investie sur le sujet. In fine, tous les groupes politiques s'étaient associés à la motion considérée et cette dernière avait fait l'objet d'une réécriture pour demander un statut dérogatoire pour les infirmières et infirmiers de Corse. Il s'agit de la motion 20/060 du 14 février 2020 adoptée à l'unanimité.

M. MONDOLONI constate que les difficultés perdurent au sein de la profession alors que trois ans se sont écoulés et que, de surcroît, il y a eu la crise sanitaire liée au COVID 19. Ce rapport, soumis à l'examen de **la Commission Permanente** et portant le numéris clausus pour entrer en 1^{ère} année de soins infirmiers de 120 à 130 sur la Corse (65 à Ajaccio et 65 à Bastia), va dans le bon sens. Il revient en effet sur la situation des infirmiers accompagné de pistes de réflexion que le groupe **Un Soffiu Novu** avait défendues à l'époque. Il est regrettable que l'Agence Régionale de Santé n'ait d'ailleurs pas donné suite à cette démarche.

Dans cet esprit, il est proposé après l'article 2 de la délibération d'insérer un nouvel article, numéroté 3, ainsi rédigé :

« **ARTICLE 3 :**

AFFIRME solennellement que les IDEL constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et une sécurité pour les familles.

DEMANDE la tenue d'une réunion associant l'ARS, le Collectif des infirmiers libéraux de Corse, ainsi qu'une délégation de l'Assemblée de Corse, afin d'évoquer les mesures suivantes au bénéfice de la profession :

- l'élaboration d'un zonage de régulation des installations,
- le relèvement du 1er seuil d'abattement des IK à 400 km/jour et du 2^{ème} seuil à 500 km,
- la revalorisation des IK à hauteur du tarif accordé aux masseurs-kinésithérapeutes,

- *la non-application du BSI en l'état et le retour au mode de tarification à l'acte.* ».

La numérotation des articles est adaptée en conséquence.

M. COLONNA fait remarquer que la plupart **des Commissaires** découvrent l'amendement. Aussi et en ce qui le concerne, il n'est pas en mesure d'en apprécier la portée.

La Présidente MAUPERTUIS juge la demande légitime mais, dans le cas d'espèce, estime qu'elle affaiblit le contenu du rapport.

M. VINCIGUERRA partage le propos de **la Présidente de l'Assemblée de Corse** s'agissant de la légitimité de la demande formulée par le groupe **Un Soffiu Novu**. Nonobstant, il n'est pas logique de l'inscrire dans ce document. En revanche, il prend l'engagement d'organiser dans les meilleurs délais une réunion avec l'ARS pour traiter ce dossier.

M. MONDOLONI en prend acte moyennant quoi il procède au retrait de l'amendement.

Le rapport est mis aux voix par **la Présidente de l'Assemblée de Corse**.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

**ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT
ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

RAPPORT 016

Raportu n° 016 : Attualizazioni di u catalogu di i tariffi di i pristazioni di i Laboratorii d'analisi di Cismonte è Pumonti di a Cullittività di Corsica pà u 2023.

Rapport n° 016 : Actualisation du catalogue des tarifs des prestations des Laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse pour 2023.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse le met aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 017

Raportu n° 017 : Laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullettività di Corsica : rinnovu di a partecipazione di a Cullettività di Corsica in quantu à l'aiutu per l'analisi di a salute animale 2023, pecurame/caprime/ vaccine.

Rapport n° 017 : Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonti de la Collectivité de Corse : renouvellement de la participation de l'aide aux analyses en santé animale 2023 ovins/caprins/bovins.

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne que la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire** a donné un avis favorable. Elle ajoute que les membres de la **Commission des Finances et de la Fiscalité** ont conclu favorablement dans le rapport qu'ils ont rendu. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le rapport est mis aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 029

Raportu n° 029 : **Convenzione cun l'Unità d'Istruzione è d'Intervenzione di a Sicurità Civile di Corti relativa à a messa à dispusizione pressu à u serviziu di i spegnifochi furestaghji di Cismonte, di un distaccamentu di u gruppamentu di i mezi naziunali terrestri di a Sicurità Civile.**

Rapport n° 029 : **Convention avec l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile de Corte relative à la mise à disposition pour le service des forestiers sapeurs du Cismonte, d'un détachement du groupement des moyens nationaux terrestres de la Sécurité Civile.**

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse lit le rapport de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire**. Un avis favorable a été émis. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote. Le groupe **Core In Fronte** et

Mme GIACOMETTI PIREDDA étaient absents.

Elle indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a rendu également un rapport assorti d'un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI note une divergence entre la volonté d'autonomie manifestée par la grande majorité de l'hémicycle et l'approche de ce dossier. La Corse est dotée de deux services d'incendie et de secours et **la Collectivité de Corse** possède deux unités de sapeurs-forestiers. Les sapeurs-pompiers certes placés sous l'autorité opérationnelle du préfet dépendent d'un point de vue fonctionnel des élus locaux et sont reconnus pour leur compétence. Les sapeurs-forestiers de la Corse-du-Sud sont spécialisés dans le traitement des feux naissants et ceux de Haute-Corse disposent d'un savoir-faire en matière de prévention et de brûlage dirigé. Il regrette que l'UIISC de Corti, sous tutelle du ministre de l'Intérieur, continue d'intervenir dans ces opérations sous forme contractuelle alors que **la Collectivité de Corse** peut agir avec ses moyens propres. Aussi, ce contrat ne doit pas être renouvelé à l'avenir. Il votera néanmoins ce rapport.

M. VINCIGUERRA dit que la remarque de **M. BENEDETTI** est judicieuse et il partage l'approche préconisée par l'intéressé.

Le rapport est soumis aux suffrages **des Commissaires** par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT 020

Raportu n° 020 : Disignazioni di i soci di u cumitatu di surviglianza di u cumitatu d'opari suciali di a Cullittività di Corsica (COSCDC).

Rapport n° 020 : Désignation des membres du comité de surveillance du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse (COSCDC).

Le rapport est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

RAPPORT 028

Raportu n° 028 : Messa à dispusizione di un agente di l'Agenza di u Turisimu di a Corsica pressu à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 028 : Mise à disposition d'un agent de l'Agence du Tourisme de la Corse auprès de la Collectivité de Corse.

La présentation du rapport est effectuée par **M. VINCIGUERRA**.

La Présidente MAUPERTUIS précise que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

M. BENEDETTI fait observer qu'un poste est créé. Cela manque singulièrement de cohérence alors que l'exécutif engage une politique de recadrage et de planification des postes dans la perspective de

l'élaboration d'un organigramme. Il souligne à nouveau un problème lié à l'organisation spatiale des effectifs.

La Présidente de l'Assemblée de Corse répond que le poste en cause a donné lieu à une création en automne. L'absence de candidature en interne a conduit à un recours au sein d'un organisme satellite.

M. VINCIGUERRA ajoute qu'il s'agit d'une pratique courante. Ainsi, douze agents de **l'Agence de Développement Economique de la Corse** sont mis à disposition dont huit auprès de **la Collectivité de Corse**. Dans le présent cas, celle-ci est prévue pour dix-huit mois et le poste créé est temporaire.

M. BENEDETTI prend acte de ses explications mais déplore qu'elles ne soient pas portées dans le corps du rapport.

La Présidente MAUPERTUIS soumet le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 030

Raportu n° 030 : Mudificazioni di u dispositivu d'azzioni siciali à prò di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica : Valori numinali di i tituli ristoranti.

Rapport n° 030 : Modification du dispositif d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité de Corse : valeur faciale des titres restaurant.

M. VINCIGUERRA présente le rapport.

La Présidente de l'Assemblée de Corse mentionne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable.

M. BENEDETTI suggère de conventionner avec un établissement bancaire insulaire plutôt qu'avec une plateforme continentale

M VINCIGUERRA rejoint le précédent intervenant sur le fait que ce dispositif représente des sommes considérables. Les tickets-restaurant, les chèques-service et les annexes à la rémunération transitent généralement par des sociétés financières spécialisées.

La Présidente MAUPERTUIS soumet cette modification aux suffrages des **Commissaires**.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT 032

Raportu n° 032 : Prutucollu di regulamentu à l'amichevule trà a Cullettività di Corsica è a sucetà SARL Espace Production (ALTA FREQUENZA).

Rapport n° 032 : Protocole de règlement amiable entre la Collectivité de Corse et la société SARL Espace Production (ALTA FREQUENZA).

Il est procédé à la présentation du rapport par **M. VINCIGUERRA**.

La Présidente de l'Assemblée de Corse donne lecture du rapport de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**. Celui-ci porte sur les

deux affaires (032 et 034). Un avis favorable a été délivré. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Mme BOZZI constate que des efforts financiers ont été consentis par les parties et observe que les prestations ont été effectuées. Aussi, le groupe **Un Soffiu Novu** votera le rapport.

M. BENEDETTI demande si une réévaluation des indemnités est envisageable alors que **M. COLONNA** souhaite savoir si les factures relatives à ces prestations ont été émises par le prestataire aux fins de règlement par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

M. VINCIGUERRA rapporte que le contentieux est terminé et que le règlement de l'affaire intervient pour solde de tout compte. Il ajoute que celle-ci est liée au transfert intervenu dans le cadre de la fusion.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 034

Raportu n° 034 : Prutucollu di regulamentu à l'amichevule trà a Cullettività di Corsica è a sucetà SAS Canal Sud Corsica (Alta Frequenza).

Rapport n° 034 : Protocole de règlement amiable entre la Collectivité de Corse et la société SAS Canal Sud Corsica (Alta Frequenza).

M. VINCIGUERRA présente le rapport. Il s'agit du même processus mais d'une société différente.

La Présidente MAUPERTUIS soumet le rapport aux voix.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que la séance débute demain à 9 heures 30.

A 16 heures 34, l'ordre du jour est épuisé et la session est levée par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Fait à Ajacciu, le 8 mars 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE



CUMMISSIONE PERMANENTE
U 8 DI MARZU DI U 2023
COMMISSION PERMANENTE
DU 8 MARS 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Raportu n° 042 : Approvazione di u prucedu verbale di a Cummissione Permanente di u 14 dicembre di u 2022.

Rapport n° 042 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 14 décembre 2022.

Raportu n° 044 : Mandatu spiciali attribuitu à una dillegazioni di l'Assemblea di Corsica in u quadru di u ciculu di travagliu incù u governu - mudificata di a deliberazione N° 22/086 CP.

Rapport n° 044 : Mandat spécial accordé à une délégation de la Collectivité de Corse dans le cadre du cycle de réunions avec le Gouvernement - modification de la délibération N° 22/086 CP.

SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Raportu n° 021 : Signatura di un aghjustu à a convenzione quattru trà a Cullettività di Corsica raprisintata da l'Agenza di sviluppu economicu di a Corsica è Business France.

Rapport n° 021 : Signature d'un avenant à la convention cadre entre la Collectivité de Corse représentée par l'Agence de développement économique de la Corse et Business France.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTE

Raportu n° 022 : Arnuvamentu di a cunvinzioni nantu à i scopi è u finanziamentu di a ciucciaghja Letizia.

Rapport n° 022 : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de la crèche Laetitia.

Raportu n° 023 : Rinnuvamentu di u pattu relativu à u Polu dipartimentale di lotta contr'à e cundizione d'abitazione indegne di Cismonte.

Rapport n° 023 : Renouvellement du protocole d'accord relatif au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) du Cismonte.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE

Raportu n° 025 : Aghjusti nu 3 relativi à a crescita di e quote pè i studenti infirmieri di l'Istituti di furmazione in cure infirmiere di Cismonte è di Pumonte.

Rapport n° 025 : Avenants n° 3 relatifs à l'augmentation des quotas étudiants infirmiers des Instituts de formation en soins infirmiers du Cismonte et du Pumonte.

ACCUNCIAMENTU E SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 016 : Attualizzazioni di u catalogu di i tariffi di i pristazioni di i Laboratorii d'analisi di Cismonte è Pumonti di a Cullittività di Corsica pà u 2023.

Rapport n° 016 : Actualisation du catalogue des tarifs des prestations des Laboratoires d'analyses du Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse pour 2023.

Raportu n° 017 : Laboratorii d'analisi Cismonte è Pumonti di a Cullettività di Corsica : rinnovu di a partecipazione di a Cullettività di Corsica in quantu à l'aiutu per l'analisi di a salute animale 2023, pecurame/caprame/ vaccine.

Rapport n° 017 : Laboratoires d'analyses Cismonte et Pumonte de la Collectivité de Corse : renouvellement de la participation de l'aide aux analyses en santé animale 2023 ovins/caprins/bovins.

Raportu n° 029 : Cunvenzione cun l'Unità d'Istruzione è d'Intervenzione di a Sicurezza Civile di Corti relativa à a messa à dispusizione pressu à u serviziu di i spegnifochi furestaghji di Cismonte, di un distaccamentu di u gruppamentu di i mezi naziunali terrestri di a Sicurezza Civile.

Rapport n° 029 : Convention avec l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile de Corte relative à la mise à disposition pour le service des forestiers sapeurs du Cismonte, d'un détachement du groupement des moyens nationaux terrestres de la Sécurité Civile.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 020 : Disignazioni di i soci di u cumitatu di sorveglianza di u cumitatu d'opari siciali di a Cullettività di Corsica (COSCDC).

Rapport n° 020 : Désignation des membres du comité de surveillance du Comité des œuvres sociales de la Collectivité de Corse (COSCDC).

Raportu n° 028 : Messa à dispusizione di un agente di l'Agenza di u Turisimu di a Corsica pressu à a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 028 : Mise à disposition d'un agent de l'Agence du Tourisme de la Corse auprès de la Collectivité de Corse.

Raportu n^u 030 : Mudificazioni di u dispositivu d'azzioni suciali à prò di l'aghjenti di a Cullittività di Corsica : Valori numinali di i tituli ristoranti.

Rapport n° 030 : Modification du dispositif d'action sociale en faveur des agents de la Collectivité de Corse : valeur faciale des titres restaurant.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raportu n^u 032 : Prutucollu di regulamentu à l'amichevule trà a Cullettività di Corsica è a sucetà SARL Espace Production (ALTA FREQUENZA).

Rapport n° 032 : Protocole de règlement amiable entre la Collectivité de Corse et la société SARL Espace Production (ALTA FREQUENZA).

Raportu n^u 034 : Prutucollu di regulamentu à l'amichevule trà a Cullettività di Corsica è a sucetà SAS Canal Sud Corsica (Alta Frequenza).

Rapport n° 034 : Protocole de règlement amiable entre la Collectivité de Corse et la société SAS Canal Sud Corsica (Alta Frequenza).
